

Nom commercial

Numéro de la matière: 783550

Version: 1 / CH

remplace la version: - / CH

Date de révision: 16.09.2025

Date d'impression 16.09.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

N° d'article 78355000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

complément alimentaire, industrie agro-alimentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9100 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne
responsable pour
cette FDS sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

EUH208 Contient 3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-ol Peut produire une réaction allergique.

Informations complémentaires

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Mélange des suivantes substances figurantes avec inoffensives additions.

Composants dangereux

3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-ol

No. CAS 10191-41-0

Nom commercial

Numéro de la matière: 783550

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.09.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.09.25

No. EINECS 233-466-0
Numéro d'enregistrement 01-2120086658-39
Concentration $\geq$ 0.1 < 1 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Skin Sens. 1B H317

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas d'inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Conduire chez le médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas de spécifique antidote connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Mousse, Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussières. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Nom commercial

Numéro de la matière: 783550

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.09.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.09.25

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour petites quantités: accueillir avec un appareil approprié et éliminer. Pour grandes quantités: Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Eviter le dégagement de poussières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation et le dépôt de poussières. En cas de formation de poussières, procéder à une aspiration.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit est capable d'explosion de poussière. Eviter la formation de poussières. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. préparer extincteur. Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510

11

Des matières solides combustibles

Classe de stockage (Suisse)

11/13

Autres substances dangereuses solides classées/étiquetées dangereuses

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs. Protéger de l'action de la lumière. Stocker au frais. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol, de brouillard ou de fumée de produit. Filtre à particules P1; EN 143; FFP1 (EN 149)

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Combinaison de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière

solide

Couleur

orange

Odeur

non applicable

État de la matière

Poudre

Nom commercial

Numéro de la matière: 783550

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.09.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.09.25

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque Non applicable

inflammabilité

évaluation Ne s'enflamme pas

Point d'éclair

Remarque Non applicable

température de décomposition

Valeur	>=	155	°C
méthode	DIN 51007		

valeur pH

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque Non pertinent

Caractéristiques des particules

Type	d50	
granulométrie	>	100 µm
méthode	ISO 13320-1	

9.2. Autres informations**température d'auto-inflammabilité**

Remarque Non applicable

propriétés explosives

évaluation Le produit est capable d'explosion de poussière.

Propriétés comburantes

évaluation Ne favorise pas l'incendie

Masse volumique apparente

Valeur	600	à	700	kg/m³
température	20	°C		

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Eeau

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit n'est pas explosible à l'état de livraison, mais le risque d'explosion des poussières survient en cas d'enrichissement de l'atmosphère en poussières fines.

10.4. Conditions à éviter

La poussière peut former des mélanges explosifs avec l'air. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Protéger de l'action de la lumière et de l'humidité de l'air. La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.5. Matières incompatibles

Air

Nom commercial

Numéro de la matière: 783550

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.09.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.09.25

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale****Betatene 1 % CWD N**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-ol**

Espèces

rat

DL50

>

4000

mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée**Betatene 1 % CWD N**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-ol**

Espèces

rat

DL50

>

3000

mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation**Betatene 1 % CWD N**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée**Betatene 1 % CWD N**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-ol**

Espèces

lapin

évaluation

Moyennement irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire**Betatene 1 % CWD N**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-ol**

Espèces

lapin

évaluation

légèrement irritant

méthode

Technique de Draize

sensibilisation**Betatene 1 % CWD N**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom commercial

Numéro de la matière: 783550

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.09.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.09.25

Sensibilisation (Composants)**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-ol**évaluation sensibilisant
méthode OECD 406**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-ol**Espèces souris
évaluation sensibilisant
méthode OCDE 406**Mutagénicité****Betatene 1 % CWD N**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité (Composants)**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-ol**

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de différents tests in-vitro.

Toxicité pour la reproduction**Betatene 1 % CWD N**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductrice (Composants)**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-ol**

évaluation Aucun effets négatifs

Cancérogénicité**Betatene 1 % CWD N**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité (Composants)**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-ol**

évaluation Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérogène.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Betatene 1 % CWD N****Exposition unique**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Betatene 1 % CWD N**exposition répétée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration**Betatene 1 % CWD N**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme****Betatene 1 % CWD N**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Nom commercial

Numéro de la matière: 783550

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.09.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.09.25

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (Composants)

3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-ol

Espèces	Salmo gairdneri	
CL 0	>= 10	mg/l
Durée d'exposition	96	h

3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-ol

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)	
CL 50	> 10000	mg/l
méthode	DIN 38412 T.15	
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.	

3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-ol

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
CL 50	> 100	mg/l
Durée d'exposition	96	h
méthode	OCDE 203	

Toxicité pour les daphnies (Composants)

3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-ol

Espèces	Daphnia magna	
CE50	> 500	mg/l
Durée d'exposition	48	h
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.	

Toxicité pour les algues (Composants)

3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-ol

Espèces	Raphidocelis subcapitata	
ErC50	> 25.8	mg/l
Durée d'exposition	72	h
méthode	OCDE 201	

3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-ol

Espèces	Raphidocelis subcapitata	
NOEC	26	mg/l

Toxicité pour les bactéries (Composants)

3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-ol

Espèces	boue activée	
CE 10	> 10000	mg/l
Durée d'exposition	30	min
méthode	DIN 38412, partie 27	

3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-ol

Espèces	boue activée	
CE 20	> 900	mg/l
Durée d'exposition	30	min
méthode	DIN EN ISO 8192	

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Betatene 1 % CWD N

évaluation	Moyennement/partiellement biodégradable
------------	---

Biodégradabilité (Composants)

Nom commercial

Numéro de la matière: 783550

Version: 1 / CH

Date de révision: 16.09.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 16.09.25

3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-ol

Valeur	8	%
Durée de l'essai	28	d
évaluation	N'est pas dégradé facilement	
méthode	OECD 301F	

3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-ol

Valeur	70	à	80	%
Durée de l'essai	63	d		
évaluation	biodégradable			
méthode	OECD 301F			
Source	öffentlich zugängliche Daten			

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB****Betatene 1 % CWD N**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Betatene 1 % CWD N

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement****Betatene 1 % CWD N**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

L'écotoxicité du produit n'a pas été évaluée. Les informations sont celles obtenues à partir de produits ayant une structure ou une composition similaire.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.
14.5. Dangers pour l'environnement	-		

Nom commercial

Numéro de la matière: 783550

Version: 1 / CH

remplace la version: - / CH

Date de révision: 16.09.2025

Date d'impression 16.09.25

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Remarque Auto-évaluation

Autres informations

Le produit ne contient aucun ingrédient figurant sur la liste des substances candidates à l'inclusion à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec une proportion $\geq 0,1$ % p/p.

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 2/3**

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Skin Sens. 1B

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.